



***MAIRIE DE CHANAC***  
***48230***

**A\_2022\_0140**

## **ARRETE D'INTERDICTION DES RENCONTRES SPORTIVES ET DES ENTRAINEMENTS SUR LE STADE DU CHAMBON**

NOUS, Philippe ROCHOUX, Maire de la Commune de Chanac,

VU les conditions météorologiques (gel),

VU l'état du stade de football du Chambon,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions afin de sauvegarder le terrain et la sécurité des joueurs,

### **ARRETE**

Article 1 : Toutes les rencontres sportives et entrainements sont interdits sur le stade du Chambon du samedi 10 décembre 2022 au dimanche 11 décembre 2022.

Article 2 : Ledit arrêté sera notifié aux organismes intéressés en vue de son application.

Fait à Chanac, le 09 décembre 2022,

Par délégation du Maire,  
L'Adjoint,  
Jérôme JACQUES